

02 déc 2016 -17:05

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2016](#)

Rente de monopole de la Loterie nationale pour 2016

Sur proposition du ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant de la rente de monopole de la Loterie nationale pour l'année 2016.

La rente de monopole, dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat, est fixée à 135 millions d'euros pour l'année 2016, précompte mobilier compris. Cette rente doit être payée dans le courant du mois de décembre de l'exercice pour lequel elle est due.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>